

**H-A DEVELOPPEMENT**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 109 000 euros**  
**Siège social : 31 route de la Wantzenau, 67800 HOENHEIM**  
**921 074 993 RCS STRASBOURG**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE LA GÉRANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 30 septembre,

Au siège social,

**LE SOUSSIGNE :**

- **Monsieur Ludovic HECKY**, demeurant 4 rue des Blés 68190 ENSISHEIM,

Gérant de la société H-A DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 109 000 euros, divisé en 10 900 parts sociales, rappel que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 août 2025, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 54 500 euros pour le ramener de 109 000 euros à 54 500 euros, par voie de rachat des 5 450 parts sociales détenues par Monsieur Stephen ARNOULD, moyennant un prix unitaire de 42,20 euros, soit un prix total de 230 000 euros et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le Tribunal judiciaire de STRASBOURG, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 54 500 euros ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal judiciaire de STRASBOURG le 29 août 2025 ;

- à la date du 30 septembre 2025, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constatent en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 30 septembre 2025, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a adressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Ludovic HECKY  
Gérant